



Société de recouvrement et pénalité contractuelle

Par **Mike1**, le **16/10/2008** à **23:10**

Voilà, à la suite de la résiliation d'un contrat d'abonnement à une société cryptée, j'ai reçu des courriers m'enjoignant de rapporter un décodeur chez un revendeur agréé de ce diffuseur. Ce que j'ai fait avec un peu de retard, je l'admet. Quelques jours plus tard, je reçois une lettre d'une société de recouvrement qui me demande :

1 de rapporter ce décodeur

2 d'honorer une pénalité de 75 € qui serait contractuelle (contrat que je n'ai pas conservé, si jamais j'en ai eu un exemplaire, cela remonte à plusieurs années, 8 ou 10 ans).

Que me conseillez vous de faire sachant que je n'entends pas payer cette "pénalité"?